



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>49535</b>	De <b>M. Emeric Bréhier</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Seine-et-Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > PME, innovation et économie numérique		<b>Ministère attributaire</b> > Économie
<b>Rubrique</b> > postes	<b>Tête d'analyse</b> > La Poste	<b>Analyse</b> > direction du courrier. transfert. Seine-et-Marne.
Question publiée au JO le : <b>11/02/2014</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Emeric Bréhier interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur le devenir de la direction du courrier du groupe La Poste, sise 2 boulevard Newton à Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne). La direction du groupe envisage de ne pas renouveler le bail du site avançant à la fois un coût trop élevé, une conception inadaptée et un contexte économique appelant à la gestion plus rigoureuse des dépenses. Si ces arguments peuvent être recevables, la conclusion de cette réflexion interpelle : le coût de fonctionnement pour accueillir la direction - le groupe La Poste entendant recentraliser cette direction à Paris - ne devrait pas être moins élevé que l'actuel. De plus, à l'heure où ce groupe communique sur son implication dans le projet grand Paris, il est plus qu'étonnant que sa première décision en direction de l'est francilien réside en la suppression de plus de 700 emplois et fragilise ainsi fortement un territoire bientôt desservi par le futur métro grand Paris express. Enfin, sur la forme que semble prendre cette décision, il est regrettable de voir que le député de la circonscription qui accueille cette direction ait été interdit d'accès du bâtiment alors qu'il avait été convié par l'intersyndicale à une rencontre s'y tenant, tout comme il est regrettable que le président-directeur général du groupe La Poste, interrogé par le même parlementaire, réponde volontairement à côté de la question posée pour ne pas avoir à évoquer le devenir des emplois concernés. Il demande quelle est donc la position du Gouvernement sur le devenir de cette direction et quelles sont les possibilités envisageables pour maintenir l'activité de cette direction sur la cité Descartes.